



**HAL**  
open science

## Le clergé dans la société andorrane

Roland Viader

► **To cite this version:**

Roland Viader. Le clergé dans la société andorrane. Le clergé dans la société andorrane, 2002, Tarbes, France. pp.23-34. halshs-00195899

**HAL Id: halshs-00195899**

**<https://shs.hal.science/halshs-00195899>**

Submitted on 11 Dec 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le clergé dans la société andorrane (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)**

Roland Viader

Dans les sources andorranes d'entre X<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, les clercs locaux n'apparaissent presque pas. Pourtant, ce que l'on sait des structures de l'Andorre d'alors ne laisse aucun doute sur l'importance des relations sociales qui s'organisaient autour d'eux<sup>1</sup>. Autrement dit, c'est le fonctionnement global de l'institution ecclésiastique en Andorre qui attire l'attention sur le clergé local et conduit à s'interroger sur sa constitution, son organisation, son comportement, son rôle. Ces prémisses ne transforment pas radicalement la documentation mais permettent toutefois de lui arracher nombre d'éléments tenus qui peuvent s'organiser parfois en faisceaux significatifs. Plus encore, ce questionnement sur les clercs andorrans dessine les jalons d'une réflexion sur des périodes précoces, d'ordinaire totalement opaques en la matière. Faute de concurrence, l'Andorre pourrait alors prendre valeur d'exemple. Pour le moins, je voudrais montrer que la sociologie religieuse si particulière des Pyrénées<sup>2</sup> trouve là de remarquables antécédents.

Dans cette optique, et pour éviter de transformer cette enquête en une rébarbative collection d'indices, j'essaierai dans un premier temps d'évoquer les traits saillants de l'Église andorrane et les ruptures majeures de son histoire, pour m'attacher ensuite à deviner la condition de quelques clercs évoqués par les textes : Isarn et Bernard qui consacrèrent Sant Serní de Nagol au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, Mir de Santa Coloma qui, parmi près de quatre cents compatriotes, signa le pacte réformateur de 1176, Arnaud d'Aixovall héritier d'une famille dominante du XIII<sup>e</sup> siècle, et Berenger Joan, curé simoniaque du XIV<sup>e</sup>. L'examen de ces cas devrait permettre de balayer toute la surface de phénomènes aussi diversifiés que complexes, d'en mesurer l'unité et d'en découvrir l'évolution.

### **Les communautés des Vallées et leurs églises**

---

<sup>1</sup> Cet article s'appuie sur les conclusions de ma thèse de doctorat, et plus particulièrement sur l'avant dernier chapitre : Roland Viader, *Pouvoirs et communautés en Andorre (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, P.U.M, à paraître en 2003.

<sup>2</sup> Pour en mesurer toute l'originalité, on commencera bien évidemment par : S. Brunet, *Les prêtres des montagnes. La vie, la mort, la foi dans les Pyrénées centrales sous l'ancien régime*, Aspet, 2001.

L'Andorre est une petite vallée (460 km<sup>2</sup>) du versant sud des Pyrénées catalanes ; sise dans la zone axiale, elle est au cœur de l'espace montagnard, entre 900 et 2500 m d'altitude. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, elle apparaît découpée en six paroisses : Loria, Andorre-la-Vieille, Encamp, Canillo, La Massana et Ordino. Ce cadre paroissial perdura jusque dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, de même que le maillage administratif et communautaire de six *villae* puis de six *comuns* qu'il recouvrait. Cela dit assez bien la vigueur et l'enracinement sociologique d'une organisation qui n'avait cependant rien d'exclusif, bien au contraire. Loin de se présenter comme des villages, les six communautés faisaient plutôt des groupements de hameaux, et il semble bien que dès le XII<sup>e</sup> siècle la quasi totalité de ces noyaux d'habitats étaient dotés d'une chapelle particulière. Est-il besoin de dire que la force de l'Église andorrane mérite d'être mesurée à l'aune de l'investissement qu'a pu représenter, dans ce bout du monde étriqué et souvent hostile, la construction d'une cinquantaine de sanctuaires ? Pour le moins, on voit aisément que ces deux traits originaux, le foisonnement des bâtiments ecclésiastiques et leur hiérarchisation pérenne, doivent guider l'analyse. Pourquoi tant de ferveur ? Pourquoi cette fidélité au maillage paroissial ?

Aucune tentative de réponse ne saurait contourner un troisième caractère, fortement inhabituel lui aussi. Alors que tous les documents antérieurs semblaient indiquer que l'aristocratie régionale (laïque, épiscopale ou monastique) contrôlait les églises et les dîmes des Vallées, deux accords conclus entre l'évêque d'Urgell et les Andorrans dévoilent, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, une situation bien différente. Par la convention de 1162 en effet, les hommes d'Andorre concédaient à l'évêché rien moins que toutes les églises de leurs vallées, ainsi que les dîmes et prémices qui en relevaient ; ils reconnaissaient à l'évêque le droit de choisir les desservants, ils s'engageaient à contraindre les clercs désobéissants et à restaurer la trêve de Dieu qui, entre eux, avait été brisée. Dans le pacte de 1176, les mêmes faisaient préciser qu'en fait les dîmes et prémices devaient être partagées entre les gens de la cathédrale et les clercs andorrans<sup>3</sup>. L'image qui se dégage en contrepoint de ces concessions peut surprendre ; elle s'inscrit néanmoins dans un ensemble de faits bien attestés. Le diocèse d'Urgell a conservé une documentation rare et précieuse, et en particulier 42 consécration d'églises antérieures à l'an mil<sup>4</sup>. Ces actes montrent en effet que les églises furent très souvent fondées par des communautés rurales, par des paroissiens qui en devenaient les patrons, en nommaient les desservants, en répartissaient les revenus<sup>5</sup>. C'est manifestement ce qui s'est passé en Andorre. Pierre Bonnassie a souligné que certaines communautés catalanes n'ont rendu leurs églises qu'au début du XII<sup>e</sup> siècle, soit en définitive, peu de

<sup>3</sup> Sur ces textes : R. Viader, « L'irrationnelle possession des églises d'Andorre (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », *Histoire et archéologie des terres catalanes au Moyen Âge*, P. Sénac (dir.), Perpignan, 1995, p. 119-133.

<sup>4</sup> C. Baraut, *Les actes de consecracions d'esglésies de l'antic bisbat d'Urgell (segles IX-XII)*, La Seu d'Urgell, 1986.

<sup>5</sup> J.-P. Illy, *Les églises et paroisses rurales de l'évêché d'Urgell, du début du IX<sup>e</sup> siècle au alentours de 1040*, mém. Maîtrise, Université de Toulouse II-Le Mirail, 1988.

temps avant les Andorrans<sup>6</sup>. Dans les Pyrénées catalanes et centrales, en Vall d'Àneu ou en Val d'Aran, la situation a pu perdurer jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.

On peut donc tenir pour certain que ce contrôle des revenus ecclésiastiques explique largement les traits particuliers de l'Église andorrane. Les chapelles faisaient autant de motifs, de justifications ou de pierres d'attente pour qui voulait capter une fraction des rentes paroissiales. Malheureusement, l'origine et le statut de ces sanctuaires nous échappe le plus souvent ; s'agissait-il d'oratoires privés ou de succursales d'un hameau, d'initiatives nobles ou paysannes, laïques ou ecclésiastiques, épiscopales ou monastiques ? Seul paraît avéré l'ascendant prit en définitive par les « hommes d'Andorre », tant était forte la mainmise à laquelle ils renonçaient au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Précisément, il ne faudrait surtout pas sous-estimer l'importance des dîmes, sans même parler des prémices et autres casuels. Du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, elles représentaient le plus gros du prélèvement subi par les habitants des vallées, peut-être les quatre cinquièmes. Après même que la pression seigneuriale eut considérablement accru le poids de la quête (peut-être multipliée par cinquante !) à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIV<sup>e</sup>, les dîmes demeuraient la plus importante ponction grevant les maisons d'Andorre.

Une fois rassemblés ces quelques éléments, il est facile de deviner comment les rentes d'Église purent opérer comme structure pivot de la société andorrane. La moitié épiscopale des revenus paroissiaux occupe le devant de la scène documentaire jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Par des cascades d'inféodation, elle alimentait les clientèles de l'aristocratie urgélitaine. L'autre moitié était aux mains de clercs andorrans, issus de familles locales, des clercs fermement contrôlés par les communautés d'habitants, leurs parents, leurs voisins, leurs paroissiens. La répartition de cette manne fabuleuse constituait à n'en pas douter l'enjeu majeur des dominations internes. Cependant, si cela s'infère d'une lecture des structures institutionnelles, les sources restent en la matière fort peu loquaces. C'est donc à travers quelques exemples qu'il faudra percer les façons dont les clercs s'inséraient aux principales articulations de la société andorrane.

Avant d'en venir à ces sommaires notices biographiques, une dernière remarque est toutefois nécessaire. Si l'attribution par moitié des dîmes permet de bien poser les cadres de l'enquête à mener, il convient précisément de noter qu'elle ne survécut pas au XIII<sup>e</sup> siècle. En butte à l'alliance malfaisante des vicomtes de Castelbon et des comtes de Foix, les Vallées subirent à partir de l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle de régulières opérations de pillage et de répression, et sans doute quelques chevauchées dévastatrices tout au long du siècle suivant. C'est dans ce contexte que les requêtes fiscales s'embrasèrent ; et c'est ainsi qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, sans que l'on sache comment exactement, l'évêque d'Urgell prit possession de l'intégralité des dîmes. Le coup, nécessairement, fut très rude pour l'Église et les clercs locaux ; il importera dès lors de comprendre comment la société andorrane put s'adapter à cette nouvelle donne et quel rôle jouaient désormais les ecclésiastiques.

<sup>6</sup> P. Bonnassie, J.-P. Illy, « Le clergé paroissial au IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles dans les Pyrénées orientales et centrales », *Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne*, B. Bennassar (dir.), Flaran, 1991.

<sup>7</sup> S. Brunet, *op.cit.* ; E. Moliné, « Organitzacions eclesiàstiques autònomes al Pirineu durant l'Antic Règim : les Valls d'Àneu, de Boí i d'Aran », *Urgellia V*, 1984, p. 331-452.

## Nagol au milieu du XI<sup>e</sup> siècle

Lors de la restauration de Sant Serní de Nagol dans les années 1980, on découvrit un modeste reliquaire à l'intérieur duquel se trouvait l'acte de consécration de la chapelle par l'évêque d'Urgell Guillem Guifred, en 1055. Au bas du texte, une courte mention pourrait évoquer des témoins : « Isarn, prêtre, et tous ses parents ; Bernard, prêtre, et tous ses parents »<sup>8</sup>. Il n'est pas douteux, quand on connaît les si nombreux actes de consécrations de ce diocèse, que cette ellipse désignât les fondateurs du sanctuaire, les patrons de l'église. La documentation conservée ne nous offre hélas aucune autre occurrence de ces deux personnages. Cependant, nous ne sommes pas totalement démunis au moment d'interpréter cette fondation.

Nagol est un hameau relevant de la communauté de Loria, et donc de la paroisse de Sant Julià de Loria. Par un testament de 1051, nous savons qu'elle ne comptait pas un unique prêtre, mais plusieurs évoqués collectivement comme « les prêtres de Loria ». Des chapelles sont attestées à Tolse et Puig Olivesa avant l'an mil<sup>9</sup>. À la Moixella on a retrouvé des restes d'une église pré-romane. A Juverrí, Sant Esteve remonterait au moins à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. À Nagol même, je vais y revenir, ce n'est pas une mais deux églises qui sont attestées avant 1050. Autrement dit, il est possible que dès cette époque la paroisse de Sant Julià ait compté presque autant d'églises que de hameaux (une dizaine traditionnellement), et de très nombreux desservants. On ne sait guère comment étaient répartis fonctions et revenus. Mais on peut noter qu'au début du X<sup>e</sup> siècle les dîmes de Tolse étaient au comte qui les céda au monastère de Tavèrnoles ; en 1167 elles étaient possédées par le tenancier du mas de Tolse<sup>11</sup>. On relève aussi qu'en 1048 un échange portant sur la paroisse de Sant Julià butait sur la sous-inféodation semble-t-il d'un *decimum* d'Aubinyà, autre hameau de Loria. Surtout, un texte de 1083 précise que les *mers* (une fraction des dîmes) étaient dus par « toutes les paroisses, toutes les églises suffragantes, par tous les plus petits villages même les minuscules »<sup>12</sup>. En somme il est permis de deviner derrière l'unité de la paroisse un groupe de prêtres en charge d'églises aux origines et aux statuts variés contrôlant des revenus plus ou moins individualisés.

À ce groupe appartenaient vraisemblablement Isarn et Bernard, tant il est manifeste que les andorrans acceptaient mal les clercs étrangers à leurs vallées. De même est-on fondé à penser que, pour impliquer leurs parentés dans cette fondation, ils devaient avoir quelques intérêts à Nagol. En bref, à l'échelle des minuscules chapelles pré-romanes ou du tout premier art roman des Pyrénées, on imagine volontiers deux fortes familles et leurs clientèles, deux maisons dominantes désireuses de signifier leur mainmise sur la petite société locale et de

<sup>8</sup> C. Baraut, *Cartulari de la Vall d'Andorra*, Andorra, 1989, t. 1, p. 129-130.

<sup>9</sup> *Ibid.*, t.2, p. 27-28 et 30-31.

<sup>10</sup> J. Vigué (dir.), *Andorra romànica*, Andorre, 1989, p.193. F. Rodriguez Rossa, « Architecture pré-romane en Andorre », *Les dossiers d'Histoire et Archéologie*, n°96, 1985, p. 68-71.

<sup>11</sup> C. Baraut, *Cartulari...*, t.2, p. 51-52.

<sup>12</sup> « ... sive de omnibus ecclesiis suffraganeis eorum et villis et villarunculis unde exeunt vel exierunt et exire debent prelibati mers... », *ibid.*, t.1, p. 137-138.

capter quelques revenus supplémentaires. En revanche, il ne pouvait s'agir de souder la communauté de hameau, d'exprimer la personnalité des lieux. C'est tout l'intérêt du cas de Nagol que de laisser apparaître cela.

L'endroit était en effet déjà doté d'une chapelle, Sant Martí, attestée dès 1048, soit sept ans avant la consécration de Sant Serní<sup>13</sup>. Des oublies et des prémices lui étaient dues ; il convient donc de l'imaginer pourvue d'une façon de décimaire. Des ossements et deux tombes y furent découverts en 1981, ainsi que des monnaies des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. En somme ce n'était un lieu de culte ni secondaire ni en voie de dépérissement. En 1071, Sant Martí fut acensée par un archidiacre de la cathédrale d'Urgell à quatre ou cinq hommes, désignés comme « hommes de Loria », et à leur postérité<sup>14</sup>. Ils recevaient oublies et prémices, terres et vignes, jardins et maisons contre versement de la moitié des fruits. Il leur incombait en outre de faire en sorte que la chapelle fût desservie au mieux. Rien n'était précisé concernant les dîmes, soit que leur sort fût traité par ailleurs, soit qu'elles demeurent soumises à un régime commun et coutumier, qui nous est inconnu. L'erreur serait bien évidemment d'interpréter ce texte comme le contrat agraire qu'il peut paraître, et de se représenter quatre miséreux à l'affût d'un lopin en métayage. Sans entrer dans les détails d'une analyse fastidieuse, je dirai qu'ils semblent plutôt les représentants des quatre ou cinq grandes familles de Nagol qui s'opposaient à celles des prêtres Isarn et Bernard. Pour une énigmatique moitié des fruits, ils obtenaient de la cathédrale que fût garantie à leurs lignages la maîtrise de Sant Martí ; ils s'installaient en patrons, aptes à choisir le desservant. Faut-il préciser que, pour d'évidentes raisons pratiques, trois ou quatre générations plus tard, ce droit étendu en principe à toute la postérité des « hommes de Loria » avait toute chance d'être restreint parmi eux aux seuls résidents du hameau de Nagol. Dans une certaine mesure, il aurait pu paraître alors comme un droit territorial.

À travers le cas de Nagol, on doit comprendre essentiellement que tout n'était pas écrit d'avance par une distribution immémoriale du peuplement et des communautés. Les hommes d'Andorre pouvaient faire bloc face au comte ou à l'évêque d'Urgell, le pouvoir et les revenus offerts par la maîtrise des églises locales n'en constituaient pas moins l'objet d'âpres tensions entre les familles des notables (*boni homines*). Voilà surtout ce que masquent les pactes de la réforme andorrane. Même à supposer que l'initiative des constructions revînt massivement aux andorrans, les chapelles ont pu avoir des origines variées et des statuts changeants. Relevant en principe des communautés, elles n'en étaient pas moins soumises aux jeux d'influences des dominations internes ; ainsi pouvaient-elles signifier tout autant qu'accroître le pouvoir et la richesse des grandes familles auxquelles revenait le choix des prêtres.

### **Mir de Santa Coloma vers 1170-1176**

En 1162, les hommes d'Andorre renonçaient donc à la possession des églises de leurs Vallées. En 1176, ils établissaient avec l'évêque le mode de

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, t.1, p. 128.

<sup>14</sup> *Ibid.*, t.1, p. 135-136.

répartition des dîmes entre les clercs d'Andorre et ceux de la cathédrale et acceptaient, non sans rechigner, que le siège épiscopal désignât les desservants. Cela n'interdisait pas aux andorrans de présenter leurs candidats et dut principalement se traduire, dans un premier temps au moins, par la nécessité d'un assentiment épiscopal. En 1176, les clercs des Vallées, dans les propos andorrans, apparaissaient toujours comme « nos » clercs. En cas de désobéissance à la Mître, il revenait d'ailleurs aux communautés paroissiales, puis à toute la vallée de les soumettre à l'évêque. En cela, ils étaient comme tous les autres andorrans, partie intégrante des communautés.

Précisément, alors que le pacte de 1176 était signé par 383 hommes d'Andorre, on peut s'étonner que les clercs fussent si peu nombreux parmi eux. On en compte un seul pour chacune des communautés d'Andorre, Encamp et Canillo, deux pour Ordino, aucun à Loria et La Massana<sup>15</sup>. Comment expliquer cette discrétion si les prêtres jouaient le rôle clef que j'ai suggéré, et dans les proportions que j'ai dites ? La présence de quelques uns montre qu'ils n'étaient pas exclus de la négociation. L'absence du plus grand nombre, dont je fais l'hypothèse, indique que les prêtres signataires ne participaient pas à la discussion au titre de leur cléricature. En somme, il semble qu'ils étaient là comme les autres andorrans, en tant que représentants d'une maison délégués par la communauté.

Parmi les hommes d'Andorre-la-Vieille se trouve le seing d'un prêtre Mir qui pourrait être celui dont le cartulaire de Tavèrnoles a conservé la trace dans deux textes. La piste est fragile mais vaut la peine d'être suivie. En 1176 exactement, comme par ironie documentaire, deux dignitaires du monastère de Tavèrnoles hypothéquaient sept terres, deux vignes et une maison à un certain Mir, prêtre de Santa Coloma pour deux *morabatins*<sup>16</sup>. Ce village important, dominé jusqu'au milieu du X<sup>e</sup> siècle par le château comtal d'Enclar et sa chapelle Sant Vicenç, faisait partie de la paroisse d'Andorre et imposait manifestement une vive concurrence à l'église de Sant Esteve<sup>17</sup>. Si ce prêtre Mir est bien le même que celui évoqué dans le même acte comme possédant l'un des nombreux confrants cités (une vigne), il apparaîtrait tout à la fois comme propriétaire, créancier et prêtre, trois indices de prospérité d'autant moins négligeables qu'ils se cumulaient. Ne doit-on pas ensuite, l'identifier aussi avec ce prêtre Mir Isarn qui sept ans plus tôt achetait neuf pièces de vigne dans ce même terroir de Santa Coloma ? Au fond, qu'ils soient deux ou une seule et même personne, cela compte peu, puisqu'ils n'en partageraient pas moins un même profil sociologique. Cet acte de 1170 apporte toutefois une notation supplémentaire fort précieuse<sup>18</sup>. L'achat était en effet conclut par Mir Isarn, prêtre, et sa femme Adalet. Autrement dit, propriétaire marié, il n'hésitait pas à se présenter en chef de famille et ce pourrait bien être à ce titre qu'il figurait comme signataire de la convention de

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, t.1, p. 223-226 ; on relève en un *P. Scola* à la Massana qui pourrait fort bien être aussi un clerc, nous y reviendrons ; on notera également que le prêtre d'Encamp ne semble pas être celui de la paroisse mais de la chapelle Sant Romà puisqu'il se présente comme *R. presbiter de Lobedos* (Les Bons).

<sup>16</sup> *Ibid.*, t.2, p. 54.

<sup>17</sup> Dès le IX<sup>e</sup> siècle, la paroisse est désignée comme celle d'Andorre ou Santa Coloma. Au XIV<sup>e</sup> siècle, comme la chapelle de Pal, l'église de Santa Coloma est l'objet de procès-verbaux lors des visites pastorales, rapports qui sont normalement réservés aux paroisses.

<sup>18</sup> *Ibid.*, t.2, p. 53.

1176. *A contrario*, pour expliquer la rareté des ecclésiastiques dans cette liste, on pourrait donc formuler l'hypothèse qu'en règle générale les prêtres n'étaient pas les chefs de leurs lignages. Cela, somme toute, n'aurait rien de bien ébouriffant.

### Arnau d'Aixovall de 1230 à 1273

Au siècle suivant, le cas d'Arnau d'Aixovall permet de dépasser un peu le stade des conjectures élémentaires. Pour cette époque, l'importance numérique du clergé andorran ne fait plus aucun doute. De 1213 à 1218, par exemple, on peut compter au moins quatre prêtres différents pour la seule paroisse de Sant Julià de Loria<sup>19</sup>. Ici et là, on note que tel se présente comme prêtre de Llumeneres (1234), ou d'Aixirivall (1214), comme *sacerdos* de Certers (1170)<sup>20</sup>. L'impression s'impose vite qu'il devait y avoir au moins autant de prêtres que de hameaux (une dizaine pour Loria), que certains pouvaient desservir plusieurs chapelles, mais tout aussi bien qu'ils pouvaient être plusieurs à se revendiquer de telle ou telle succursale. Le cas d'Aixovall, en la matière, est exemplaire. Faute d'attestation médiévale, d'hagiotoponyme roman ou de restes archéologiques, on pourrait être tenté de conclure à l'absence de sanctuaire particulier dans ce hameau de Loria, et peut-être même, dans le mouvement, de contester la densité du tissu ecclésial au Moyen Âge central. S'il est vrai que la chapelle Santa Filomena notée disparue au XVIII<sup>e</sup> siècle par J. F. Galinier est généralement ignorée et paraît bien peu romane, elle n'en révèle pas moins l'existence ancienne d'un lieu de culte<sup>21</sup>. En fait, il est hors de doute qu'elle fut précédée par un édifice médiéval. Les sources qui permettent de retracer la vie d'Arnau d'Aixovall le désignent successivement comme diacre d'Aixovall, clerc d'Aixovall, prêtre d'Aixovall et finalement chapelain d'Aixovall. Pendant quelques années il côtoie un Guillem également clerc puis prêtre d'Aixovall ; et on apprend en 1272 que le chapelain d'Aixovall est normalement accompagné d'une *escola*, apprenti prêtre doté d'un bénéfice<sup>22</sup>.

Grâce à ces quelques éléments, il est possible de mieux cerner les stratégies d'Arnau et de son lignage dans les architectures sociale, institutionnelle et ecclésiastique locales. Le père d'Arnau, Guillem Martí, était un important alleutier d'Aixovall. En 1214, pour son mariage peut-être, ses propres parents lui avaient cédé le tiers de leur succession en *melioratio*, plus une part égale à celle de ces frères et sœurs ; ils s'en réservaient cependant l'usufruit<sup>23</sup>. C'est dire en somme que Guillem était leur principal héritier. Ce n'était pas là peu de chose, surtout si l'on considère que la fortune de ses parents en faisait des créanciers ou des bailleurs de terres plutôt que des débiteurs ou des tenanciers<sup>24</sup>. En 1234, Guillem, le père d'Arnau donc, échangeait deux maisons contre trois vignes<sup>25</sup>. Cela pourrait bien signifier qu'il était devenu le maître de maison. L'hypothèse

<sup>19</sup> *Ibid.*, t.2, p. 90-94.

<sup>20</sup> *Ibid.*, t.2, p. 88, 92-93, 94-96.

<sup>21</sup> J.-F. Galinier Pallerola, *La religion populaire en Andorre, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1990, p. 32.

<sup>22</sup> C. Baraut, *Cartulari...*, t.2, p. 132.

<sup>23</sup> *Ibid.*, t.2, p. 91-93.

<sup>24</sup> *Ibid.*, t.2, p. 94.

<sup>25</sup> *Ibid.*, t.2, p. 94-95.



devient une quasi certitude si l'on prend en compte le fait que trois ans auparavant il faisait partie de la délégation d'une trentaine d'Andorrans qui fit hommage pour les Vallées à l'évêque d'Urgell<sup>26</sup>. On peut y lire clairement, en passant, la surface sociale et politique du personnage. En 1246, il mariait sa fille, la sœur d'Arnau par conséquent, à un autre riche alleutier d'Andorre, à une dizaine de kilomètres d'Aixovall<sup>27</sup>. De 1250 à 1257, il acheta successivement deux habitations à Aixovall, deux terres à Bixessari, un cellier à Aixovall puis de nouveau une terre à Bixessari, pour un montant global de soixante-treize sous<sup>28</sup>. Assurément, il s'agissait là d'une famille de notables.

Arnau apparaît pour la première fois en 1255<sup>29</sup>. Il est alors diacre d'Aixovall et reçoit de sa sœur, devenue veuve, donation d'une terre prélevée sur les biens de sa belle famille. Vers 1262, il fait déjà figure d'autorité. C'est un prêtre. C'est un lettré qui depuis 1257 au moins rédige des actes de la pratique, ventes, donations entre époux, règlements de succession, etc. C'est un expert qui en juillet 1262 est appelé dans le « conseil de personnes » chargé d'arbitrer une querelle d'héritage<sup>30</sup>. Il n'en reste pas moins, vraisemblablement, sous l'autorité de son père. L'année suivante, en décembre 1263, il obtenait d'un couple d'Aixovall donation d'une maison et d'une cour jouxtant la demeure paternelle, façon à peine voilée de s'installer tout en demeurant dans le giron familial<sup>31</sup>. C'est seulement l'année d'après encore, en décembre 1264, que ses père et mère lui attribuèrent, à lui et son frère, le tiers de leur succession, plus une part égale à celles de leurs autres frères et sœurs<sup>32</sup>. En outre, Arnau et Guillem étaient substitués l'un à l'autre pour le cas où l'un d'entre eux mourrait sans enfant. Arnau n'en continua pas moins d'affirmer son rayonnement dans une politique nettement lignagère. En 1268 il obtint d'un couple donation de tous leurs alleux à Juverrí (autre hameau de Loria). Surtout, il acheta en 1269 une maison et des champs cernés par des jardins appartenant à son père, ou plus exactement à sa maisonnée, « à Guillem Martí et les siens » dit le texte<sup>33</sup>.

L'histoire d'Arnau est sans épilogue, nos sources étant tarées après 1273. Elle permet néanmoins de deviner assez bien de quelle manière les charges et les revenus des prêtres pouvaient soutenir et renforcer l'assise socio-économique des familles dominantes, et réciproquement. Dès 1255, Arnau est un personnage influent dont les possessions ne cessent de croître, mais jusqu'en 1269 au moins il est au service de sa lignée. C'est que l'enjeu des successions est important. Contrairement au système qui se met en place au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la règle est encore au partage plus ou moins égalitaire entre tous les enfants. La division menace d'affaiblir les positions dominantes. Précisément, l'association d'Arnau et de son frère, avec un tiers de *meliорatio* plus deux parts égales à celle de tous leurs germains dans la succession parentale, leur permettait sans aucun doute de limiter la dispersion du patrimoine familial, pendant que les revenus et l'aura

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, t.1, p. 274.

<sup>27</sup> *Ibid.*, t.2, p. 101.

<sup>28</sup> *Ibid.*, t.2, p. 103-108.

<sup>29</sup> *Ibid.*, t.2, p. 107.

<sup>30</sup> *Ibid.*, t.2, p. 116-117.

<sup>31</sup> *Ibid.*, t.2, p. 120.

<sup>32</sup> *Ibid.*, t.2, p. 121-122.

<sup>33</sup> *Ibid.*, t.2, p. 128-129.

d'Arnau lui donnaient la possibilité de se constituer une solide fortune personnelle. Pour peu qu'il respectât le célibat de son état, Arnau pouvait offrir à son frère une succession fameuse, avec sans doute une charge de prêtre au profit d'un de ses neveux. En somme, il pouvait jouer le rôle de ces cadets qui, sans jamais devenir chefs de famille, étaient les véritables clefs de voûte de leurs maisonnées. Quelques années plus tard, à quelques dizaines de kilomètres de là, le curé Clergue de Montailou aurait pu, dans sa propre famille, tenir un rôle assez similaire<sup>34</sup>. On évitera toutefois de trop simplifier en remarquant que, selon l'acte passé par ses parents, Arnau pouvait tout aussi bien récupérer l'héritage de son frère si celui-ci mourrait sans enfants et qu'en tout état de cause il était libre de transmettre sa part à ses éventuels rejetons (et l'on sait que les prêtres andorrans d'alors n'hésitaient guère à prendre femme).

Ainsi, il semble possible de conclure sans trop d'hésitation que les institutions ecclésiastiques telles qu'elles fonctionnèrent en Andorre du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle ont essentiellement permis l'affirmation et le renouvellement d'une strate dominante à l'échelle locale. En captant une part des revenus ecclésiaux, les grandes familles arrondissaient leurs revenus mais se donnaient aussi les moyens de perpétuer leur position malgré les divisions successorales. Ainsi peut-on mieux comprendre cette fièvre de construction, cette pléthore de prêtres, et l'enjeu que constituaient le choix des desservants et la répartition des rentes paroissiales. C'est dire aussi le traumatisme social que dut constituer la perte de cette moitié des dîmes que contrôlaient les clercs andorrans, et l'intérêt qu'il y a d'observer leurs réactions.

### **Berenger Joan en 1312 et 1314**

Les procès-verbaux des visites paroissiales de 1312, 1313 et 1314 disent nettement la crise du clergé andorran, et ses causes : « depuis que l'évêque d'Urgell s'est approprié dîmes et prémices », les revenus ecclésiaux suffisent à peine à entretenir un seul chapelain par église paroissiale<sup>35</sup>. Le détail est beaucoup plus complexe et on peine notamment à comprendre quel était véritablement le personnel ecclésiastique avant et après la crise ; les visites semblent ne s'intéresser qu'au chapelain ou au recteur de l'église paroissiale, et ignorer les autres clercs. Privé de sa moitié des dîmes, le clergé andorran fut bien amaigri, à n'en pas douter. Cependant, il paraît surtout intéressant de traquer ces sortes de continuité que masquent les récriminations.

En particulier, les hasards de la documentation laissent parfois découvrir des *scolans*, éventuellement diacres ou sous-diacres, qui semblent pourvus de fractions de revenus ecclésiaux. En Val d'Aneu et en Val d'Aran, ces bénéfices permettaient l'entretien d'un clergé toujours pléthorique au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais si ce n'est sur les dîmes, comment pouvaient être entretenus ces clercs ? Parmi d'autres sources de revenus, on peut notamment penser aux cens ou aux rentes constituées dont disposaient souvent les chapelles ou les « causes pieuses » (une

<sup>34</sup> E. Le Roy Ladurie, *Montailou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, 1975, p. 88-107.

<sup>35</sup> S. Vela Palomares, « Visites pastorals a la diocesis d'Urgell. L'exemple de les Valls d'Andorra (1312-1314) », *Annals de l'Institut d'Estudis Andorrans*, 1990, p. 59-103.

sommaire liste d'aveux concernant Sant Roma de Les Bons est là pour le prouver<sup>36</sup>). À l'époque moderne, le phénomène concernait de très nombreuses terres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les paroisses comptaient normalement un vicaire perpétuel nommé par l'évêque et un vicaire *conductiu* recruté et payé par la communauté. Au total cependant, la Vallée disposait de vingt-six prêtres, soit tout de même quatorze de plus que n'en nécessitait en principe cette structure bicéphale<sup>37</sup>. Autrement dit, la société andorrane avait su trouver des solutions pour de nouveau produire et entretenir des clercs en quantité respectable. Il est difficile d'en dire plus.

L'exemple de Berenger Joan, néanmoins, permet au moins de voir que les bénéfices ecclésiastiques et la prêtrise gardaient quelque intérêt, et que l'entrelacement de leur gestion et des stratégies domestiques ou lignagères conservait un peu de pertinence. En 1312, les paroissiens d'Ordino dénonçaient ainsi leur chapelain. Bernard de Pal, disaient-ils, avait une fille qu'il hébergeait dans sa propre maison, bien que celle-ci fût mariée. En outre il interdisait au mari malchanceux de demeurer avec sa femme. Depuis plus d'un an, il prenait soin de verrouiller sa porte, que son gendre, d'ailleurs, défonça un soir de colère. Le pire n'était pas là. Le chapelain savait pertinemment que sa fille, pendant ce temps, avait une liaison avec son diacre, Berenger Joan, d'autant qu'une petite Marie était née de leurs relations. Pour faire bonne mesure, les paroissiens charitables ajoutaient que le diacre était le cousin germain de la mère de sa concubine, la fille du chapelain<sup>38</sup>.

L'année suivante, les fidèles de Canillo ajoutaient leurs plaintes à ceux d'Ordino. Le diacre venait d'être nommé recteur de leur paroisse, et il était de notoriété publique que c'était là le résultat de pratiques simoniaques. Après la collation de son bénéfice, il avait glissé force deniers à l'évêque et à moult éminences de sa cour, peut-être trente-cinq livres au total. Encore un an plus tard, la situation n'avait nullement évolué. Toujours recteur de Canillo, Berenger continuait de vivre à Ordino auprès de sa concubine et cousine. Avec fatalisme et bon sens, les fidèles de Canillo ne se plaignaient pas outre mesure de cet absentéisme et constataient que de toute façon Berenger n'aurait guère pu remplir son office ; il n'avait toujours pas été ordonné prêtre...<sup>39</sup>

Il n'est pas souhaitable d'avancer des conclusions fermes lorsque l'on s'appuie sur un cas d'espèce quelque peu anecdotique. Néanmoins, il est frappant de constater qu'en définitive le chapelain d'Ordino avait tout simplement attribué le diaconat au cousin germain de sa concubine. Il en fut si satisfait, qu'il semble avoir défait le mariage de sa fille pour la jeter dans les bras dudit diacre. Et l'on gagerait presque qu'il suggéra à celui-ci d'acheter la cure de Canillo, pour qu'il n'y ait pas mésalliance. Pour s'en tenir à un terrain plus stable, on peut consigner quelques points, en forme d'interrogations. Si Bérenger Joan investit trente-cinq livres pour devenir recteur de Canillo, n'est-ce pas que la situation conservait quelques attraits ? Dès lors que les bénéfices se monnayaient, l'investiture épiscopale modifiait-elle vraiment le recrutement et l'attitude du clergé andorran ? N'y avait-il pas toujours un contrôle de quelques grandes maisons sur

<sup>36</sup> Arxiu Nacional d'Andorra, Casa Serola, n°180.

<sup>37</sup> J.-F. Galinier Pallerola, *La religion populaire...*, p. 13-14.

<sup>38</sup> S. Vela Palomares, « Visites pastorals... », p. 85.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 91 et 97.

les offices d'Eglise, des familles de prêtres mêlant le devenir de la *casa* lignagère et de la chapelle locale ? Faut-il encore évoquer le curé Clergue de Montaillou ?

\*  
\*       \*

Passant outre toutes les précautions de méthode que cela exigerait, il est tentant de proposer à partir de l'exemple andorran une sorte d'hypothèse sur l'origine de la prolifération des clercs en certaines parties des Pyrénées. Cela dit, et pour n'évoquer que cette restriction, on rappellera qu'une origine n'est pas forcément une explication satisfaisante. Il n'empêche qu'à la lueur du cas des Vallées d'Andorre, il semble que la prolifération des églises ait trouvé sa raison d'être dans le patronat, dans les parts de dîmes et le choix des desservants qu'elle autorisait. Plus encore, c'est-à-dire au delà d'un simple appât du gain, il est remarquable que la maîtrise des chapelles locales ait pu servir de point d'appui à une strate dominante de la paysannerie andorrane, ait pu fournir un point d'appui permettant la reproduction des familles dominantes dans une société qui ne connaissait pas encore le système de la maison et le mécanisme de la dévolution intégrale du patrimoine à un seul héritier. Voilà en somme ce que cette religiosité des montagnes invite à surveiller : le mode de reproduction des élites locales et, globalement, la répartition de revenus aussi substantiels que les dîmes.